

[Traduction]

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION D'UN PRÉSUMÉ CRIMINEL DE GUERRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, à Washington, le département de la Justice des États-Unis a annoncé que M. Juozas Kisielaitis qui a fait partie d'un bataillon nazi, le Schutzmannschaft, qui a persécuté et assassiné des Juifs en Lituanie avait cherché refuge au Canada et qu'il était effectivement revenu au Canada. La ministre confirmera-t-elle que Juozas Kisielaitis est d'abord arrivé au Canada en 1948 après la Seconde Guerre mondiale sans avoir divulgué son appartenance au Schutzmannschaft? Quelle mesure la ministre prendra-t-elle pour s'assurer que ce criminel de guerre ne soit pas autorisé à se réfugier au Canada pour échapper à des poursuites intentées pour ses crimes contre l'humanité?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, des recherches effectuées dans nos archives ont permis de constater que M. Kisielaitis et sa famille sont arrivés au Canada en novembre 1949 et qu'ils ont obtenu subséquemment la citoyenneté canadienne. Depuis lors, il demeure aux États-Unis, mais à titre de citoyen canadien. Il est autorisé à revenir au Canada aux termes de la Loi sur l'immigration de 1978.

Comme le député le sait, le gouvernement a établi la commission royale d'enquête Deschênes pour examiner l'activité de personnes qui seraient des criminels de guerre nazis. Je suis très heureuse, surtout à l'heure actuelle, que cette commission existe déjà et puisse faire enquête sur des cas de ce genre.

LES MESURES QUE PRENDRA LE GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, la commission Deschênes ne doit pas être un prétexte à l'inaction. Étant donné la ligne de conduite scandaleuse du Canada qui a refusé l'accès à des Juifs au Canada tout en accordant l'asile à des personnes qui seraient des criminels de guerre nazis, la ministre assurera-t-elle à la Chambre que, si on ne peut priver Kisielaitis de sa citoyenneté et l'expulser pour ne pas avoir dit la vérité en 1948, elle prendra rapidement les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il soit traduit en justice au Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas à répondre de ce qu'a pu faire un gouvernement en 1948 ou dans les années qui ont suivi. Notre gouvernement a été le premier à agir dans cette affaire très critique rendue publique à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous avons été les premiers à agir. Nous veillerons à ce que les causes de ce genre soient soumises aux tribunaux.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES DROITS DE LA PERSONNE

ISRAËL—LES INJUSTICES DONT SONT VICTIMES LES ARABES PALESTINIENS

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, la Chambre et les Canadiens se sont réjouis d'entendre le ministre répondre comme il l'a fait au député de Mount Royal au sujet des injustices dont sont victimes les Juifs d'Union soviétique qui désirent quitter ce pays. Le ministre accepterait-il de soumettre également aux experts des droits de la personne le cas des Arabes palestiniens qui vivent dans les territoires illégalement occupés que sont la Cisjordanie et la bande de Gaza? Ces gens sont victimes de terribles violations des droits de la personne, notamment de meurtres, d'enlèvements, de tortures, sans compter qu'on détruit leurs maisons, qu'on les prive d'eau, de soins médicaux, d'écoles, et j'en passe.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la conférence qui débutera officiellement à Ottawa en mai est placée sous les auspices de la CSCE. Comme je l'ai dit hier, le Canada abordera la question des violations de droits de la personne qui concernent les pays représentés à la conférence, soit au cours des assemblées plénières, soit d'une manière plus précise dans les discussions privées qui se dérouleront dans les coulisses.

* * *

● (1500)

[Français]

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION DE M. BUD SHERMAN AU C.R.T.C.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le ministre disait hier qu'il avait lui-même recommandé au Cabinet la nomination de M. Bud Sherman au poste de commissaire au CRTC. Est-ce à dire que le ministre endosse les propos tenus par M. Sherman, à savoir que le bilinguisme a nui à l'économie, que le bilinguisme a nui à l'harmonie nationale, qu'il a brimé les carrières des fonctionnaires des Forces armées? Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui s'il est d'accord sur les propos tenus par M. Sherman et comment peut-il justifier vraiment devant les Canadiens une telle nomination?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, contrairement au précédent gouvernement, nous ne demandons pas des billets de confession avant d'assurer des nominations au gouvernement.